Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Pro MS, veuillez visiter :
bacproms.fr/annales-sujets-et-corriges

Bac Pro MS

Baccalauréat professionnel Métiers de la sécurité - Épreuve E2

Session 2026 • Code sujet : **26-BCP-MS-E2** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **4**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse de la situation et du cadre d’intervention (4 questions) **Page 3**

2. Choix de conduite et transmission opérationnelle (5 questions) **Page 5**

3. Rédaction des écrits professionnels (3 questions) **Page 8**

4. Prévention, sécurité et coordination (4 questions) **Page 10**

5. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 12**

Sujet officiel (PDF) : https://bacproms.fr/assets/annales/bac-pro-ms/Communication professionnelle/2026/Bac Pro MS - Communication professionnelle - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse de la situation et du cadre d’intervention

Dans un centre de congrès accueillant un salon professionnel, un agent signale de la fumée près d’une armoire électrique du hall Est. À partir des effectifs, du plan et des consignes du site, il faut qualifier les informations, analyser le cheminement et définir les limites de l’intervention.

Question 1.1. À partir du signalement de 14 h 06, relevez deux faits établis et formulez une hypothèse qui ne peut pas encore être présentée comme un fait. Justifiez cette distinction.

Deux faits sont établis dans le signalement : à 14 h 06, l’agent A signale avoir vu de la fumée près de l’armoire électrique du hall Est. L’heure, la source et le contenu du signalement sont connus. L’agent ne signale ni flamme ni blessé, mais cela ne prouve pas qu’une vérification exhaustive a été faite. Hypothèse : la fumée pourrait avoir une origine électrique. Cette cause n’est pas confirmée et doit rester une hypothèse.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Faits : signalement de l’agent A à 14 h 06 et fumée rapportée près de l’armoire du hall Est. Hypothèse : origine électrique, non confirmée.

Question 1.2. À l’aide du DT 1, indiquez le cheminement à privilégier depuis le hall Est vers le point de rassemblement extérieur, en nommant les deux espaces intermédiaires représentés sur le plan.

Le plan indique le cheminement depuis le hall Est vers la salle de congrès, puis vers l’accès Nord et sa sortie sur le parvis extérieur Nord, qui est le point de rassemblement. Les deux espaces intermédiaires à nommer sont donc la salle de congrès et l’accès Nord. L’agent oriente le public selon les sorties prévues, sans emprunter un cheminement menacé, et rend compte de toute évolution au chef de poste.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Hall Est → salle de congrès → accès Nord et sortie vers le parvis extérieur Nord, point de rassemblement.

Question 1.3. Calculez le nombre de personnes comptabilisées dans la jauge, puis la marge disponible par rapport à la jauge maximale de 900 personnes. Présentez le calcul et le résultat.

Les visiteurs et les exposants sont les seules catégories prises en compte dans la jauge : 468 + 274 = 742 personnes. Les 38 membres du personnel du site et prestataires sont explicitement exclus. La marge disponible par rapport à la jauge maximale se calcule ainsi : 900 - 742 = 158 personnes. Ces effectifs sont ceux relevés à 14 h 00.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Jauge comptabilisée : 742 personnes. Marge disponible avant la jauge maximale : 158 personnes.

Question 1.4. Indiquez à qui l’agent transmet en priorité le signalement et citez une limite de son intervention concernant l’armoire électrique.

L’agent transmet immédiatement le signalement au chef de poste par radio. Il précise son identité, la localisation exacte et les faits observés, notamment la fumée près de l’armoire électrique du hall Est. Il ne touche pas à l’armoire et ne tente pas d’éteindre un éventuel feu électrique. Les consignes du site ne valent pas habilitation à intervenir sur une installation électrique : l’agent reste dans les limites de sa mission et signale tout élément nouveau.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Transmettre immédiatement au chef de poste par radio. Ne pas toucher à l’armoire électrique ni tenter d’éteindre un feu électrique.

2. Choix de conduite et transmission opérationnelle

Le signalement de fumée près de l'armoire électrique est confirmé, sans flamme observée ni blessé signalé à ce stade. Les consignes et la chronologie du scénario servent à définir la conduite de l'agent, les transmissions à effectuer et les informations à communiquer aux secours.

Question 2.1. Ordonnez les actions à engager par l'agent qui observe la fumée, depuis le constat jusqu'à l'orientation des personnes. Respectez les consignes du DT 2 et précisez ce que l'agent ne doit pas faire.

1. À la découverte de la fumée, informer immédiatement le chef de poste par radio en donnant son identité, le lieu et les faits observés.
2. Sur demande du chef de poste, activer l'alarme manuelle la plus proche, uniquement si cela ne présente pas de danger.
3. Attendre le déclenchement de l'évacuation par le service compétent, puis orienter le public vers les sorties indiquées et le point de rassemblement du parvis Nord, sans emprunter un cheminement menacé.

L'agent ne pénètre pas dans une zone enfumée, ne touche pas à l'armoire électrique et ne tente pas d'éteindre un feu électrique.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Signaler immédiatement, activer l'alarme sur demande sans danger, puis orienter le public vers les sorties et le parvis Nord. Ne pas intervenir sur l'armoire électrique.

Question 2.2. Calculez le délai entre le premier signalement et l'appel aux sapeurs-pompiers, puis le délai entre cet appel et leur arrivée. Donnez les résultats en minutes.

Le premier signalement est enregistré à 14 h 06 et l'appel aux sapeurs-pompiers à 14 h 08 : le délai est de 2 minutes. Les sapeurs-pompiers arrivent à 14 h 17, soit 9 minutes après l'appel. Les deux écarts se calculent à partir des horaires du journal du poste de sécurité; ils ne renseignent pas sur la durée de l'intervention des secours.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Entre le premier signalement et l'appel : 2 minutes. Entre l'appel et l'arrivée des sapeurs-pompiers : 9 minutes.

Question 2.3. Rédigez un message radio bref à destination du chef de poste au moment du premier signalement. Il doit comporter l'identification de l'appelant, la localisation, le fait observé et une demande ou action immédiate adaptée, sans ajouter d'information non vérifiée.

Le message identifie l'appelant, localise précisément la fumée et rapporte uniquement ce qui est observé. À ce premier signalement, l'agent demande une consigne immédiate au chef de poste. L'activation de l'alarme manuelle étant conditionnée par sa demande, le message ne prétend pas qu'elle a déjà été déclenchée.

✓ RÉPONSE À RETENIR

« Chef de poste, Agent A. Hall Est, près de l'armoire électrique : fumée visible. Merci de me donner la consigne immédiate. »

Question 2.4. Indiquez deux informations utiles à transmettre à l'arrivée des sapeurs-pompiers, à partir des seules données disponibles dans le sujet.

À l'arrivée des secours, le chef de poste transmet des éléments factuels disponibles, sans conclure sur la cause ni sur le bilan. Il peut préciser la localisation du signalement, soit près de l'armoire électrique du hall Est, et l'accès Nord utilisé par les secours, où ils arrivent à 14 h 17. Il peut également indiquer qu'aucune flamme ni aucun blessé n'a été signalé, en présentant cela comme une information limitée au stade du signalement.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Fumée signalée près de l'armoire électrique du hall Est; sapeurs-pompiers arrivés par l'accès Nord à 14 h 17.

Document réponse

Question DR 2. Complétez la fiche de transmission opérationnelle avec les informations du sujet. Dans toute rubrique sans information fournie, indiquez « non renseigné » et ne déduisez ni cause, ni bilan, ni évolution non confirmés.

Rubrique	Information à transmettre
Lieu précis du signalement	Hall Est, près de l'armoire électrique
Heure du premier signalement	14 h 06
Fait observé et source	Agent A signale une fumée visible; aucune flamme ni aucun blessé signalé à ce stade
Actions engagées et heures connues	14 h 07 : activation de l'alarme confirmée par Agent A; 14 h 08 : appel au 18 par le poste de sécurité; 14 h 09 : évacuation déclenchée par le service de sécurité incendie, public orienté vers les sorties et le parvis Nord
Accès utilisé par les secours	Accès Nord
Blessés signalés dans les éléments disponibles	Aucun signalé à ce stade
Cause de la fumée	Non renseigné
Éléments restant à vérifier	Cause et bilan final; éventuelles personnes manquantes ou en difficulté

La fiche distingue le signalement rapporté des actions consignées et ne transforme pas l'absence de blessé signalé en bilan définitif. La cause de la fumée et l'issue de l'incident ne sont pas établies; les personnes manquantes ou en difficulté ne sont à signaler que si l'information est vérifiée ou clairement indiquée comme restant à vérifier.

DR 2 complété

Rubrique	Information à transmettre
Lieu précis du signalement	Hall Est, près de l'armoire électrique
Heure du premier signalement	14 h 06
Fait observé et source	Agent A : fumée visible Aucune flamme ni blessé signalé
Actions engagées et heures connues	14 h 07 : alarme confirmée 14 h 08 : appel au 18 14 h 09 : évacuation, parvis Nord
Accès utilisé par les secours	Accès Nord
Blessés signalés dans les éléments disponibles	Aucun signalé à ce stade
Cause de la fumée	Non renseigné
Éléments restant à vérifier	Cause, bilan final et éventuelles personnes manquantes ou en difficulté

✓ RÉPONSE À RETENIR

Fiche renseignée : fumée signalée au hall Est à 14 h 06, secours arrivés par l'accès Nord; cause et bilan final non renseignés.

3. Rédaction des écrits professionnels

L'incident doit être consigné à partir des horaires et des actions du relevé chronologique, en respectant les règles de rédaction professionnelle. Il faut compléter une main courante, rédiger un compte rendu pour le responsable de site et distinguer un fait observé d'une information rapportée.

Question 3.1. Complétez le DR 1 sous la forme d'une main courante chronologique. Les formulations doivent être factuelles, concises et compréhensibles par un responsable qui n'était pas présent.

Les entrées suivent l'ordre chronologique du DT 3. La source est indiquée lorsqu'elle est connue ; les faits sont formulés sans supposer de cause. À 14 h 17, l'arrivée des secours est établie, mais aucun bilan final n'est communiqué. La suite donnée précise le destinataire ou l'action consécutive à chaque événement.

Heure	Auteur ou source	Faits ou action consignés	Destinataire ou suite donnée
14 h 06	Agent A	Signale une fumée visible près de l'armoire électrique du hall Est ; ne signale ni flamme ni blessé.	Signalement transmis au chef de poste par radio.
14 h 07	Chef de poste et agent A	Le chef confirme le signalement et demande l'activation de l'alarme manuelle la plus proche. L'agent A confirme l'activation.	Alarme activée par l'agent A.
14 h 08	Poste de sécurité	Appelle les sapeurs-pompiers au 18 et communique l'adresse du centre ainsi que l'accès Nord.	Sapeurs-pompiers alertés.
14 h 09	Service de sécurité incendie et agents	Le service déclenche l'évacuation ; les agents orientent les personnes vers les sorties et le parvis Nord.	Public dirigé vers le point de rassemblement.
14 h 17	Journal du poste de sécurité	Les sapeurs-pompiers arrivent à l'accès Nord. Aucun bilan final n'est communiqué.	Arrivée des secours ; bilan final non communiqué.

Cette chronologie distingue le signalement initial, les actions engagées et l'issue connue, sans conclure sur la cause ni sur la maîtrise de l'incident.

DR 1 complété : main courante chronologique

Main courante de l'incident du hall Est

Heure	Auteur ou source	Faits ou action consignés	Destinataire ou suite donnée
14 h 06	Agent A	Fumée près de l'armoire électrique, hall Est ; ni flamme ni blessé signalé.	Chef de poste informé par radio.
14 h 07	Chef de poste Agent A	Demande d'activer l'alarme ; activation confirmée par l'agent A.	Alarme manuelle activée.
14 h 08	Poste de sécurité	Appel au 18 ; adresse et accès Nord communiqués.	Sapeurs-pompiers alertés.
14 h 09	Service de sécurit Agents	Évacuation déclenchée ; public dirigé vers les sorties et le parvis Nord.	Public orienté vers le rassemblement.
14 h 17	Journal du poste	Arrivée des sapeurs-pompiers à l'accès Nord ; aucun bilan final.	Bilan final non communiqué.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Signalement à 14 h 06, alarme à 14 h 07, appel aux secours à 14 h 08, évacuation à 14 h 09 et arrivée des pompiers à 14 h 17.

Question 3.2. Rédigez sur votre copie un compte rendu professionnel de 80 à 120 mots destiné au responsable de site. Présentez le signalement, les actions et les horaires connus, puis précisez l'issue connue à 14 h 17. N'inventez ni cause ni bilan définitif.

À 14 h 06, l'agent A signale avoir observé une fumée visible à proximité de l'armoire électrique du hall Est. Il ne signale ni flamme ni blessé. À 14 h 07, le chef de poste confirme le signalement et demande l'activation de l'alarme manuelle la plus proche ; l'agent A en confirme l'activation. À 14 h 08, le poste de sécurité appelle les sapeurs-pompiers au 18 et communique l'adresse du centre ainsi que l'accès Nord. À 14 h 09, le service de sécurité incendie déclenche l'évacuation ; les agents orientent le public vers les sorties et le parvis Nord. Selon le journal du poste, les sapeurs-pompiers arrivent à l'accès Nord à 14 h 17. Aucun bilan final n'est communiqué.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Fumée signalée dans le hall Est ; évacuation engagée et sapeurs-pompiers arrivés à l'accès Nord à 14 h 17. Bilan final non communiqué.

Question 3.3. Relevez dans votre compte rendu une formulation qui exprime un fait observé et une formulation qui signale une information rapportée. Expliquez brièvement l'intérêt de cette distinction.

Le compte rendu distingue ce qu'un agent rapporte avoir vu des informations consignées par une autre source. Exemples à relever :

- **Fait observé :** « L'agent A signale avoir observé une fumée visible à proximité de l'armoire électrique du hall Est. »
- **Information rapportée :** « Selon le journal du poste, les sapeurs-pompiers arrivent à l'accès Nord à 14 h 17. »

Cette distinction attribue chaque information à sa source et évite de présenter une information rapportée comme une observation personnelle ou une conclusion vérifiée.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Observation attribuée à l'agent A ; arrivée à 14 h 17 attribuée au journal du poste.

4. Prévention, sécurité et coordination

Pendant l'évacuation du centre de congrès, l'agent doit contribuer à la protection du public, à son orientation et à la transmission d'informations utiles. Un calcul théorique de durée d'évacuation est demandé à partir de l'effectif comptabilisé et du débit de deux cheminements parallèles.

Question 4.1. Citez trois actions de prévention ou de protection que l'agent peut réaliser pendant l'évacuation, conformément au DT 2. Une action doit concerner l'orientation du public et une autre la transmission d'informations.

Pendant l'évacuation, l'agent applique les consignes du site et reste dans le cadre de ses missions :

- Il oriente le public vers les sorties indiquées et le point de rassemblement du parvis Nord, sans emprunter un cheminement menacé.
- Il rend compte au chef de poste, par radio, de tout élément nouveau constaté.
- Il préserve l'accès des secours et ne gêne pas leur intervention.

Le service compétent déclenche l'évacuation ; l'agent contribue à la protection et à la coordination.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Orienter le public vers les sorties sûres et le parvis Nord, informer le chef de poste et préserver l'accès des secours.

Question 4.2. Estimez la durée théorique d'évacuation des 742 personnes avec les deux cheminements considérés en parallèle. Utilisez la relation t = N / (n × q), donnez le résultat en secondes puis en minutes et secondes, arrondi à la seconde, et indiquez une limite de cette estimation.

Les deux cheminements étant considérés comme disponibles en parallèle, leur débit total est de 2 × 1,2 = 2,4 personnes par seconde. La durée théorique est donc 742 ÷ 2,4 = 309,17 secondes, soit 309 secondes après arrondi. Cela correspond à 5 minutes et 9 secondes. Cette estimation repose sur un débit constant et ne prend pas en compte les conditions réelles, comme les ralentissements, les obstacles ou la disponibilité effective des cheminements.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Durée théorique : 309 secondes, soit 5 min 9 s. Estimation indicative, dépendante des conditions réelles d'évacuation.

Question 4.3. Indiquez deux informations distinctes à recueillir au point de rassemblement pour permettre au chef de poste et aux secours d'évaluer la situation.

Au point de rassemblement du parvis Nord, recueillir des informations vérifiables et les transmettre au chef de poste pour les secours :

1. Le nombre de personnes rassemblées, à comparer aux effectifs connus.

2. Les personnes manquantes ou en difficulté, uniquement si elles sont identifiées ou si l'information reste clairement signalée comme à vérifier.

Ces deux éléments aident à évaluer la situation sans présenter comme certain un bilan qui n'a pas été établi.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Nombre de personnes rassemblées et personnes manquantes ou en difficulté, après vérification ou avec mention que cela reste à vérifier.

Question 4.4. Expliquez pourquoi l'agent ne doit ni manipuler l'armoire électrique ni affirmer que l'incident est maîtrisé avant confirmation par une personne compétente.

L'agent ne manipule pas l'armoire électrique : les consignes l'interdisent et elles ne lui donnent aucune habilitation à intervenir sur l'installation. La toucher ou tenter d'éteindre un feu électrique l'exposerait à un danger. Il ne peut pas non plus déclarer l'incident maîtrisé sans confirmation d'une personne compétente : ce serait une conclusion non vérifiée. Il rend compte des faits constatés et laisse l'évaluation technique aux responsables compétents et aux secours.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Ne pas toucher à l'armoire électrique ni déclarer l'incident maîtrisé sans confirmation d'une personne compétente.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Épreuve E2 du baccalauréat professionnel Métiers de la sécurité, session 2026, code 26-BCP-MS-E2, d'une durée de 3 heures et de coefficient 4. Le scénario porte sur un signalement de fumée au centre de congrès Les Rives, à Nantes. Les compétences évaluées concernent l'analyse des faits, l'application des consignes, les transmissions, les écrits professionnels, l'évacuation et un calcul théorique de durée.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Distinguer les faits observés, les actions réalisées et les informations non confirmées, en précisant leur source.
- Transmettre au chef de poste par radio l'identité, la localisation, les faits observés et le besoin immédiat.
- Pour n cheminements parallèles de débit q, le débit total théorique est n × q et t = N / (n × q).
- Un agent de sécurité privée ne manipule pas une armoire électrique et ne se substitue pas aux services de secours.

Points de vigilance & attentes du jury

- Respecter l'ordre chronologique et attribuer chaque information à sa source dans les écrits professionnels.
- Ne pas transformer une hypothèse en fait ni inventer une cause, un bilan ou une évolution non confirmés.
- Pour le calcul d'évacuation, utiliser des unités cohérentes et signaler qu'il s'agit d'une estimation théorique.
- Respecter les consignes du site, ne pas emprunter un cheminement menacé et ne pas bloquer l'accès des secours.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer la durée théorique d'évacuation demandée dans le sujet ?

Multipliez le nombre de cheminements disponibles par leur débit moyen pour obtenir le débit total. Divisez l'effectif à évacuer par ce débit en personnes par seconde, puis convertissez le résultat en minutes et secondes.

Q : Comment distinguer un fait observé d'une information rapportée dans un écrit ?

Pour une observation directe, indiquez qui a vu ou entendu le fait. Pour une information rapportée, identifiez sa source et présentez-la comme telle. Une cause ou un bilan non confirmé doit rester inconnu ou à vérifier.

Q : Quels documents réponse faut-il rendre avec la copie ?

Les documents DR 1 et DR 2 sont à compléter et à rendre avec la copie. Le DR 1 est une main courante chronologique et le DR 2 une fiche de transmission opérationnelle.

Q : Quelles précautions de rédaction et d'intervention sont attendues dans ce sujet ?

Rédigez de façon neutre, précise et chronologique, en attribuant les informations à leur source. Appliquez les consignes du site, ne pénétrez pas dans une zone enfumée et ne touchez pas à l'armoire électrique.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bacproms.fr/assets/annales/bac-pro-ms/Communication professionnelle/2026/Bac Pro MS - Communication professionnelle - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources Bac Pro MS : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.